



ARRETE DU MAIRE

N° 48/2019

Objet : Arrêté du maire portant autorisation d'ouverture des commerces le dimanche.

Le Maire de la Commune de Nogent-le-Phaye,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu la demande du 20 mai 2019 de Madame Charlotte BESNARD, Coordinatrice Marketing, agissant pour le compte de la concession OLYMPIC AUTO sise 7 rue Gilles de Roberval – ZAC d'Archevilliers – 28630 Nogent-le-Phaye, sollicitant une dérogation pour ouverture de ladite entreprise le dimanche 16 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable de l'Union Départementale d'Eure-et-Loir de la CFE CGC du 6 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du Conseil National des Professions de l'Automobile Centre Val de Loire du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis défavorable de l'Union Départementale d'Eure-et-Loir de la CGT UD 28 du 7 juin 2019 ;

Considérant les arrêtés du maire n° 05/2019 et n° 06/2019 autorisant l'ouverture dominicale à deux commerces de détail du secteur automobile quatre dimanches de 2019 dont le 16 juin 2019,

ARRÊTE

Article 1 : L'ouverture du commerce de détail « la concession OLYMPIC AUTO » est autorisée le dimanche suivant :

- 16 juin 2019.

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant cette journée dans ce commerce (le nombre de ces dimanches est limité à 12 par année civile dans le secteur du commerce de l'automobile auquel appartient OLYMPIC AUTO).

Article 2 : Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L 3132-27 du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.

Article 3 : Madame le Maire de Nogent-le-Phaye et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Eure-et-Loir,
- au pétitionnaire.

En Mairie, le 14 juin 2019
Le Maire,

Brigitte FRANCHET

